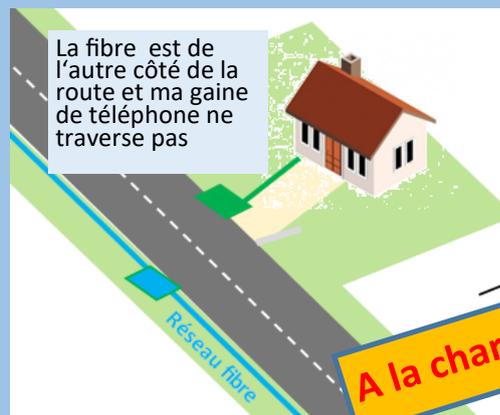


Le réseau n'arrive pas jusqu'à chez moi...c'est un problème?

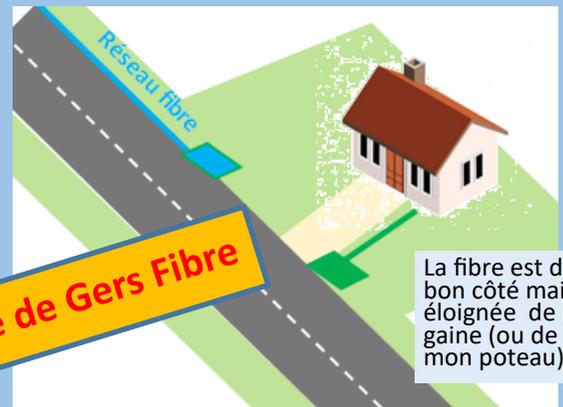
Dans 95% des cas, quand un logement est éligible à la fibre il n'y aura aucun problème de raccordement car le logement est relié au réseau de Gers Fibre par le réseau téléphonique via une gaine ou des poteaux. Dans 5% des cas il n'y a pas cette continuité, pourtant le logement est bien éligible et les occupants peuvent contacter un opérateur pour s'abonner. Mais quand le technicien de l'opérateur vient sur place, il constate que le réseau de Gers Fibre est encore un peu trop loin et qu'il faut le rapprocher. **Si vous êtes dans cette situation, pas de panique. Tout est prévu! Mais chacun peut avoir sa part de responsabilité...**

Travaux à faire sur le domaine public

Le réseau de Gers Fibre est encore trop loin de votre gaine verte téléphonique ou du poteau qui vous alimente en téléphone



A la charge de Gers Fibre



Travaux à faire en domaine privé

Le Réseau de Gers Fibre arrive devant chez vous mais sur votre terrain vous n'avez ni gaine ni poteau pour amener la fibre jusqu'à votre maison.



A la charge de l'abonné

Qui règle le problème ? Qui paie?

Règle n°1: Si le logement est éligible à la fibre, il faut souscrire un abonnement car c'est la prise d'abonnement qui va permettre de régler le problème.

Règle n°2: Les travaux en domaine privé sont toujours à la charge de l'abonné.

Règle n°3: Si il faut faire des travaux complémentaires sur le domaine public (traverser la route par exemple, ou rajouter un poteau) c'est Gers Fibre qui construira et qui paiera.

l'abonné n'a pas de démarche à faire. C'est on opérateur qui doit saisir Gers Fibre et tenir son client informé.

La Tout va se gérer automatiquement une fois que vous vous serez abonné

- Le technicien de votre opérateur vient constater le problème.
- Si vous avez des **travaux en domaine privé** il vous l'indique dans la fiche d'intervention qu'il doit vous remettre .
- Si il y a des travaux à faire en **domaine public**, il le signale à Gers Fibre
- Gers Fibre vérifie la situation et réalise les travaux nécessaires
- Les travaux sont finis, Gers Fibre prévient votre opérateur qui renvoie son technicien pour vous raccorder.

Les Préconisations de Gers Fibre pour les travaux

En domaine privé vous êtes libre de réaliser vos travaux, vous pouvez poser des poteaux, vous pouvez réutiliser des poteaux implantés sur votre terrain. Mais il faut que les travaux que vous réaliserez permettent au technicien envoyé par votre opérateur de faire son travail.

Les préconisations qui vont suivre visent à limiter le coût de ces travaux tout en garantissant la réussite du raccordement. Pas de dépenses inutiles, pas des économies qui se retourneront contre vous.

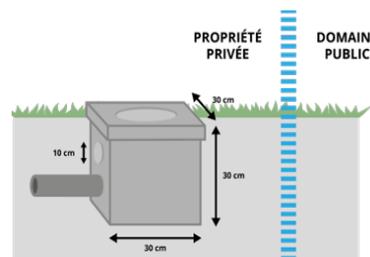
Pourquoi préférer une adduction sous-terrainne ?

En domaine privé, il est de plus en plus difficile de trouver des entreprises qui posent des poteaux. La solution souterraine n'est pas la plus coûteuse si on prévoit des travaux raisonnables (10€ du mètre linéaire est une bonne référence pour un enfouissement de base à 50cm de profondeur

La pose d'un ou plusieurs regards

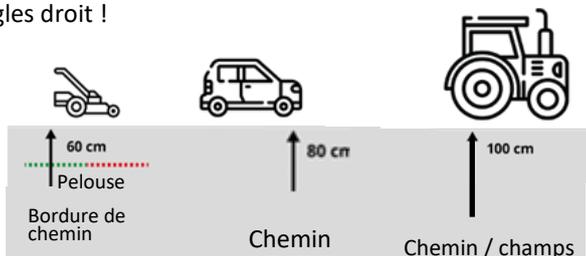
Sans regard le technicien aura du mal à tirer le câble et une réparation ultérieure sera coûteuse et difficile. Les regards (dimensions 30X30X30cm) doivent être placés:

- Tous les 50 mètres
- Au bord de la maison
- Au plus près de la chambre télécom ou du poteau de Gers Fibre



Les normes des tranchées

Dans un champs, une pelouse ou en bordure d'un chemin, Il faut au minimum respecter 40cm de profondeur et surtout mettre un grillage avertisseur vert pour éviter la casse de la gaine lors de travaux ultérieurs. Pas d'angles droit !



Le fourreau fibre optique

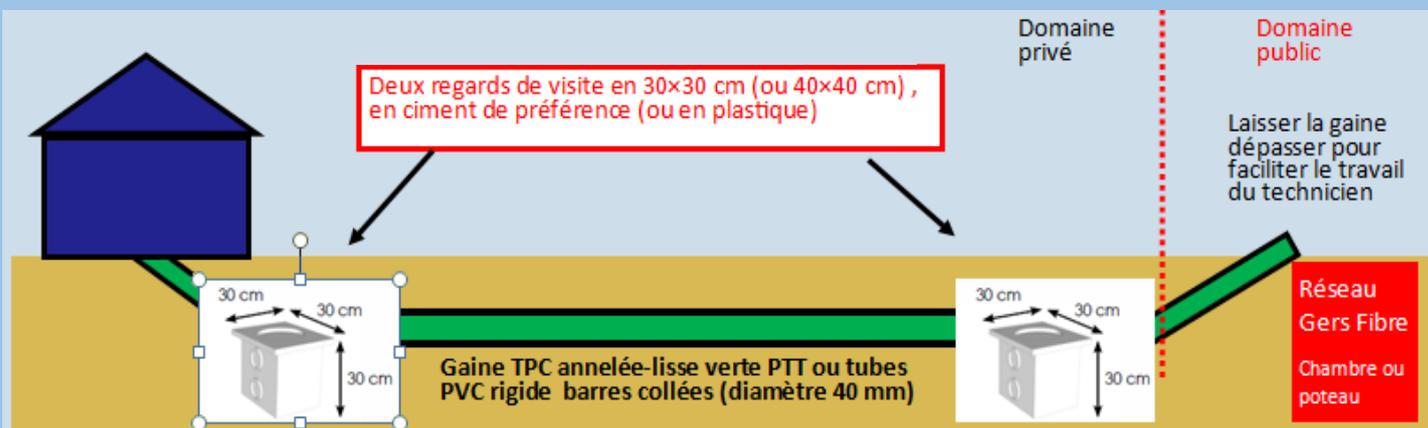
Entre 2 regards vous pouvez poser un tube PVC rigide (plus durable) ou une gaine verte TPC de diamètre 40mm moins chère mais aussi moins solide. On recommande de poser 2 gaines pour ne avoir une de réserve en cas de panne. Pour les grandes longueurs penser à passer un tire câbles.



Deux fourreaux gris en PVC rigide conforme à la norme NF T54-018



Gaine TPC annelée NF P 98-332



Une gaine d'un diamètre minimum de 40mm, enfouie à 60cm de profondeur, il est préconisé de la couvrir d'un grillage avertisseur vert conforme à la norme NF T 54-080, La trajectoire de la gaine peut être légèrement courbée mais jamais en-deçà d'un angle de 150 degrés. Tous les 50m il est recommandé de poser une chambre intermédiaire 30X30 identique aux 2 regards posés aux extrémités. En cas de changement de direction la pose d'un regard est également préconisée. La gaine doit être posée à une distance minimale de 20cm des autres réseaux (eau, gaz, électricité).

Plus d'information sur le site de l'ARCEP, « Guide Locaux individuels V2017 »